

<b>Fiche de données de sécurité</b>	page 1/7
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
<b>NETTOYANT INSERT - NET 09 INSERT</b> <b>code 904614</b>	<b>Date : 05/05/2015</b>
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0

## ISOCLEAR NET 09 INSERT

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : ISOCLEAR NET 09 INSERT

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Nettoyant  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

DUPUY SAS  
42, rue Saint Martin  
F-08400 QUATRE-CHAMPS - France  
T 00 33 (0)3 24 71 87 96 - F 00 33 (0)3 24 71 60 34  
[info@dupuy-sas.com](mailto:info@dupuy-sas.com)

##### Distributeur

ISOTHERM  
590 rue P.A. ROIRET  
69290 CRAPONNE  
T 0 820 209 400 - F 0 820 209 089  
[mzampa@isotherm.tm.fr](mailto:mzampa@isotherm.tm.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

C; R35

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Dangers physiques et chimiques : Aucun connu  
Dangers pour la santé : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
Dangers pour l'environnement : Aucun connu

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Composants dangereux : Hydroxyde de potassium  
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 2/7</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
<b>NETTOYANT INSERT - NET 09 INSERT</b> <b>code 904614</b>	<b>Date : 05/05/2015</b>
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0

## ISOCLEAR NET 09 INSERT

Version: 0.0

Date de révision: 04/05/2015

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydroxyde de potassium	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	2 - 5	Xn; R22 C; R35
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de potassium	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	2 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec l'eau jusqu'à l'obtention d'un avis médical. (>15 min). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment avec l'eau jusqu'à l'obtention d'un avis médical. (>15 min). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : FT N°35, DMT TA72 (INRS) .

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 3/7</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
<b>NETTOYANT INSERT - NET 09 INSERT</b> <b>code 904614</b>	<b>Date : 05/05/2015</b>
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0

## ISOCLEAR NET 09 INSERT

Version: 0.0

Date de révision: 04/05/2015

### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. (Contrôle de l'exposition/protection individuelle). Voir Rubrique 13. (Considérations relatives à l'élimination).

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Provoque des brûlures. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (§8). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.  
Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Matières incompatibles : Acides. Aluminium. zinc.  
Température de stockage : 5 - 35 °C  
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur.  
Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Contactez le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
France	Nom local	Potassium (hydroxyde de)
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Des douches de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Equipement de protection individuelle



Protection des mains : Porter des gants de protection. (Caoutchouc).  
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.  
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.  
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : Jaune.  
Odeur : légère.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 14 ± 0,5 (20°C)  
pH solution : 11,5 ± 0,5 (1%)(20°C)  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 4/7</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
<b>NETTOYANT INSERT - NET 09 INSERT</b>	<b>Date : 05/05/2015</b>
<b>code 904614</b>	Remplace la fiche : 0/0/0
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	

## ISOCLEAR NET 09 INSERT

Version: 0.0

Date de révision: 04/05/2015

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -7 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,04 ± 0,02 (20°C)
Solubilité	: Complète.
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune, à notre connaissance.
Propriétés comburantes	: Aucune, à notre connaissance.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Voir Rubrique : 10.3 - 10.5.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact des acides. Il peut se produire une réaction exothermique.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides. Aluminium. zinc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 orale rat	365 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de l'alcalinité.

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 5/7</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
<b>NETTOYANT INSERT - NET 09 INSERT</b> <b>code 904614</b>	<b>Date : 05/05/2015</b>
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0

## ISOCLEAR NET 09 INSERT

Version: 0.0

Date de révision: 04/05/2015

<b>Hydroxyde de potassium (1310-58-3)</b>	
CL50 poisson 1	80 mg/l (Gambusia affinis)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>ISOCLEAR NET 09 INSERT</b>	
Log Pow	Non applicable

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>ISOCLEAR NET 09 INSERT</b>	
Ecologie - sol	S'infiltré facilement dans les sols.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

<b>ISOCLEAR NET 09 INSERT</b>	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

Autres informations

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N°ONU (ADR) : 1760

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium), 8, II, (E)

Description document de transport (IATA) : UN 1760 CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide), 8, II, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8

Code de classification (ADR) : C9

Étiquettes de danger (ADR) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Panneaux oranges : 

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Catégorie de transport (ADR) : 2

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 6/7</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
<b>NETTOYANT INSERT - NET 09 INSERT</b> <b>code 904614</b>	<b>Date : 05/05/2015</b>
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0

## ISOCLEAR NET 09 INSERT

Version: 0.0

Date de révision: 04/05/2015

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 1l

Quantités exceptées (ADR) : E2

### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274

Quantités limitées (IMDG) : 1 L

Quantités exceptées (IMDG) : E2

Instructions d'emballage (IMDG) : P001

Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02

N°FS (Feu) : F-A

N°FS (Déversement) : S-B

Chargement et séparation (IMDG) : Clear of living quarters.

Propriétés et observations (IMDG) : Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### 14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 855

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 851

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y840

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 0.5L

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Se conformer aux réglementations en vigueur

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
R22	Nocif en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
C	Corrosif

<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>page 7/7</b>
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II	Révision nr :0
<b>NETTOYANT INSERT - NET 09 INSERT</b> <b>code 904614</b>	<b>Date : 05/05/2015</b>
Tél : 04 78 57 86 02 - mail : lbeauvais@isotherm.tm.fr	Remplace la fiche : 0/0/0

## ISOCLEAR NET 09 INSERT

Version: 0.0

Date de révision: 04/05/2015

Xn	Nocif	
Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Skin Corr. 1A	H314	D'après les données d'essais

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*